

Quelques conseils de la gendarmerie

La gendarmerie est à votre disposition pour assurer votre sécurité et celle de vos biens. Déposer plainte est un droit. C'est aussi un devoir qui permet aux professionnels de la gendarmerie de connaître un fait sanctionné par la loi. Ils pourront ainsi en rechercher les auteurs, qui répondront de leurs actes devant une juridiction pénale.

VOL AU PREJUDICE DE PERSONNES AGEES

Elles sont les "cibles" privilégiées des malfaiteurs. Ils n'exercent pas toujours sur elles de violence mais usent parfois de stratagèmes pour obtenir de l'argent. Ils se font passer pour des agents EDF-GDF – France Télécoms – agents des eaux – assistante sociale - gendarme ou policier...). Agissant à deux, ils détournent l'attention de leur "victime" en justifiant leur intervention par la vérification d'un compteur ou d'une ligne. Les faux gendarmes ou policiers prétextent l'arrestation d'un individu et vous suivent à l'endroit où l'argent aurait été dérobé. Inspirant confiance, vous ne vous méfiez pas et ce n'est qu'un peu plus tard que vous vous apercevez du vol.



Comment éviter l'action délictueuse de ces individus?

- ☞ Équipez votre porte d'un entre baillieur ou d'un œilleton pour ne pas laisser entrer directement les personnes.
- ☞ Vérifier la carte professionnelle de vos interlocuteurs.
- ☞ Ne laissez pas entrer n'importe qui chez vous.

En cas de doute appelez immédiatement la gendarmerie en faisant le 17.

Pour avoir un conseil, appelez l'administration dont fait référence votre interlocuteur (numéro figurant sur la facture) ou un membre de votre entourage (dont vous aurez noté le numéro de téléphone en évidence).

CAMBRIOLAGE

C'est sans aucun doute le plus connu et redouté des méfaits recensés. Il est réalisé le plus souvent à l'aide d'une effraction ou d'une escalade, de nuit comme de jour.



Pour éviter d'être victime voici quelques conseils

- ☞ Fermez toutes les issues de votre domicile (ne laissez pas les clés sous le paillason ou dans le pot de fleurs).

Renforcez les ouvertures (porte blindée – volets, au besoin équipez-vous d'une alarme).

Ne conservez pas de somme importante chez vous (les dessous de matelas et piles de linge des armoires sont les premiers endroits visités).

- ☞ Pensez à avertir vos voisins de votre absence et signalez-la à la gendarmerie (une visite sera faite quotidiennement).

VOL D'ENGINS MOTORISES

Pour lutter contre le vol de véhicules motorisés, équipez-les de système anti-démarrage électronique, coupez le moteur et fermez les portières (même pour un court instant devant un commerce ou un service public). 30 secondes d'inattention de votre part suffisent au voleur pour dérober votre véhicule, moteur en marche. En règle générale n'y laissez rien à l'intérieur qui pourrait attirer la convoitise. Depuis leur homologation pour un usage routier, les "QUADS" sont très prisés.



VOL D'UN VEHICULE AVEC OU SANS VIOLENCE

Les auteurs provoquent un accident. Par réflexe vous sortez pour vérifier les dégâts tandis que l'un d'eux en profite pour dérober votre véhicule (clés sur le NEIMAN). Soyez également vigilant lorsque vous arrivez à votre domicile et vérifiez que vous n'êtes pas suivi. Il arrive que des malfaiteurs profitent de ce que vous ouvrez la porte du garage ou la grille d'entrée pour dérober votre voiture.

Comment réagir?

- ☞ Gardez toujours les clés sur vous. Attendez que le ou les auteurs de l'accident se manifestent (les auteurs impliqués dans un accident ne sont pas tous des malfaiteurs). En cas de doute demandez-leur de vous suivre jusqu'à la gendarmerie la plus proche.

- ☞ Soyez vigilant. Assurez-vous que vous n'êtes pas suivi (en cas de doute poursuivez votre route).

VOL D'UN VEHICULE DANS UNE PROPRIETE

Ce genre de méfait est de plus en plus fréquent. Les voleurs pénètrent dans votre habitation, dérobent les clés de votre véhicule et s'emparent de celui-ci. Il s'agit généralement de véhicules de forte cylindrée qui servent à commettre des méfaits.

Comment éviter un tel vol?

- ☞ Soyez vigilant. Assurez-vous que vous n'êtes pas suivi.
- ☞ En cas de doute poursuivez votre route.
- ☞ Mettez les clés du portail, de la porte de garage et du véhicule en lieu sûr (évitiez le hall d'entrée ou la cuisine).



VOL DANS VOTRE VEHICULE AVEC OU SANS VIOLENCE

Les auteurs profitent d'un arrêt ou d'un ralentissement (à un feu rouge ou à un stop) pour dérober votre sac ou objets précieux se trouvant dans votre véhicule.

Comment prévenir un tel fait?

- ☞ Verrouillez les portes de l'intérieur.
- ☞ Évitez de mettre en évidence les objets de valeur.

VOL A L'ARRACHE

Le ou les auteurs s'emparent du sac que vous tenez à la main ou en bandoulière ou que vous avez déposé dans votre caddie.

Comment éviter un tel vol?

- ☞ Tenez votre sac sous votre bras du côté opposé à la bordure de trottoir (prévention des vols par occupants engin à deux roues).
- ☞ Ne laissez jamais votre sac sans surveillance.



Notion de civisme

☞ Vérifiez que vous n'êtes pas suivie ou observée. Personne ne peut rester insensible aux faits exposés ci-dessus. La gendarmerie lutte quotidiennement contre cette délinquance. Vous pouvez l'aider :

☞ En relevant systématiquement les numéros, marque, couleur et type du véhicule qui vous semble suspect.

☞ En signalant (☎ 17) toute présence suspecte d'individus dans votre commune. Il ne s'agit pas de faire de la "délation" mais de faire éviter un acte délictueux dont vous pourriez un jour être victime.

En cas de vol :

- ☞ Alertez immédiatement la gendarmerie. (☎ 17 ou 03 27 35 82 22)
- ☞ Évitez de piétiner ou de toucher des objets afin de préserver les indices utiles aux enquêteurs.
- ☞ Réagissez de suite : un gain de temps essentiel pour l'arrestation des malfaiteurs, la sécurité et la sauvegarde des victimes.
- ☞ En composant le 17 qui est plus rapide, vous entretenez en contact avec un opérateur de la gendarmerie qui répondra à votre sollicitation dans les meilleurs délais.

VOS DROITS : vous avez la possibilité de déposer plainte à la gendarmerie du lieu d'infraction mais également à la gendarmerie ou commissariat de police de votre choix. (vacances – déplacements).

Le Lieutenant LESCOUTRE,
commandant la brigade de BOUCHAIN (59)
et les personnels de l'unité.
(☎ 17 ou 03 27 35 82 22)

